

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE COURCELLES**

Séance du 03 juillet 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HARMEGNIES, Maire

Présents : M. HARMEGNIES Philippe, M. JOLLIVET Daniel, M. COLLARD Freddy, M. LAVAL Bruno, , Mme GARNIER Catherine, Mme MOSKALIK Marika, M. ROSSARD Hervé.

Absents excusés : Mme BESSON Valérie, Mme GUIBERT Estelle, M LECULLIER Thierry, M NOUGIER Matthieu

Procurations : Mme BESSON Valérie à M HARMEGNIES Philippe, M LECULLIER Thierry à M JOLLIVET Daniel, M NOUGIER Matthieu à M ROSSARD Hervé.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 07 - Votants : 10 Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

Date de convocation : 28/06/2024 Date de dépôt : Date d'affichage :

A été nommé secrétaire : M ROSSARD Hervé

01 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE).

M le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03 31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

M le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
- « Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son comité syndical le 8 avril 2024.

2 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : CONVENTION DE REMBOURSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de remboursement concernant les travaux suivants :

- **Dossier EP125-1014-Préparation du réseau d'éclairage public – Rue d'Orioux/ rue de la Loyale**
- **Dossier EP125-1016-Reprise de l'éclairage public – Rue d'Orioux/rue de la Loyale (34 luminaires)**
- Montant des travaux : 80 678.11 € HT .

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ AUTORISE le Maire à signer ladite convention .
- ◆ PRECISE que le règlement s'échelonne sur 5 annuités
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40

Le Maire
Ph. HARMEGNIES

Le Secrétaire de séance
H. ROSSARD